



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N° 17 - Septembre 2024

Ouverture générale : le mot du Président André Douard

Dimanche 15 septembre 2024, l'ensemble de la chasse reprend ses droits par l'ouverture générale. Toutes les espèces gibier deviennent donc chassables, à l'exception du lièvre, permettant ainsi à nos chiens de s'exprimer, de prendre du plaisir à la quête et la satisfaction de la découverte à travers nos plaines et bois qui, tranquillement, se pareront de leurs couleurs automnales, vous donnant lieu à quelques rencontres fructueuses, en tout cas, je vous le souhaite.

Chassez, prenez du plaisir, profitez de ces merveilleux moments entre amis que nous aimons tant et que l'on nous envie ; la chasse est un temps de partage, préservez-le, y compris avec les autres usagers, c'est essentiel.

À toutes et tous, je vous souhaite une excellente saison, remplie de saines émotions.

André DOUARD

Modalités de chasse et de régulation par espèces saison 2024-2025

Modalités de chasse et de régulation

Saison 2024 - 2025



[Je télécharge le tableau](#)

Nouveau mode de chasse ajouté dans le schéma départemental : tir du sanglier pour les parcelles en cours de récolte

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de prévention pour protéger le territoire de la peste porcine africaine.

Arrêté préfectoral du 02 juillet 2024

(approbation de l'avenant n° 1 du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique)

RAPPEL : tir du sanglier pour les parcelles en cours de récolte



Arrêté préfectoral du 02 juillet 2024

(approbation de l'avenant n° 1 du Schéma Départemental de
Gestion Cynégétique)

Tous types de récoltes

Modalités :

- Accord de l'exploitant agricole
- Mode de chasse se déroulant sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse (ACCA, ACC, chasse privée)
- Pas de chiens
- Pas de rabatteurs
- Nombre de chasseurs : 1 minimum, pas de maximum
- Cahier de battue non obligatoire
- Chasseur posté en périphérie de la parcelle en cours de récolte

- Poste fixe matérialisé par un simple jalon ou piquet
- Tir fichant obligatoire
- Tir à moins de 15 mètres fortement recommandé
- Pas de tir en direction de la parcelle en cours de récolte
- Respect de l'angle de sécurité de 30° obligatoire
- Respect de l'ensemble des règles de sécurité incombant à la chasse du Grand Gibier (textes législatifs, textes réglementaires et Schéma Départemental de Gestion Cynégétique)
- Si prélèvement, apposition obligatoire du bracelet « sanglier » avant tout transport

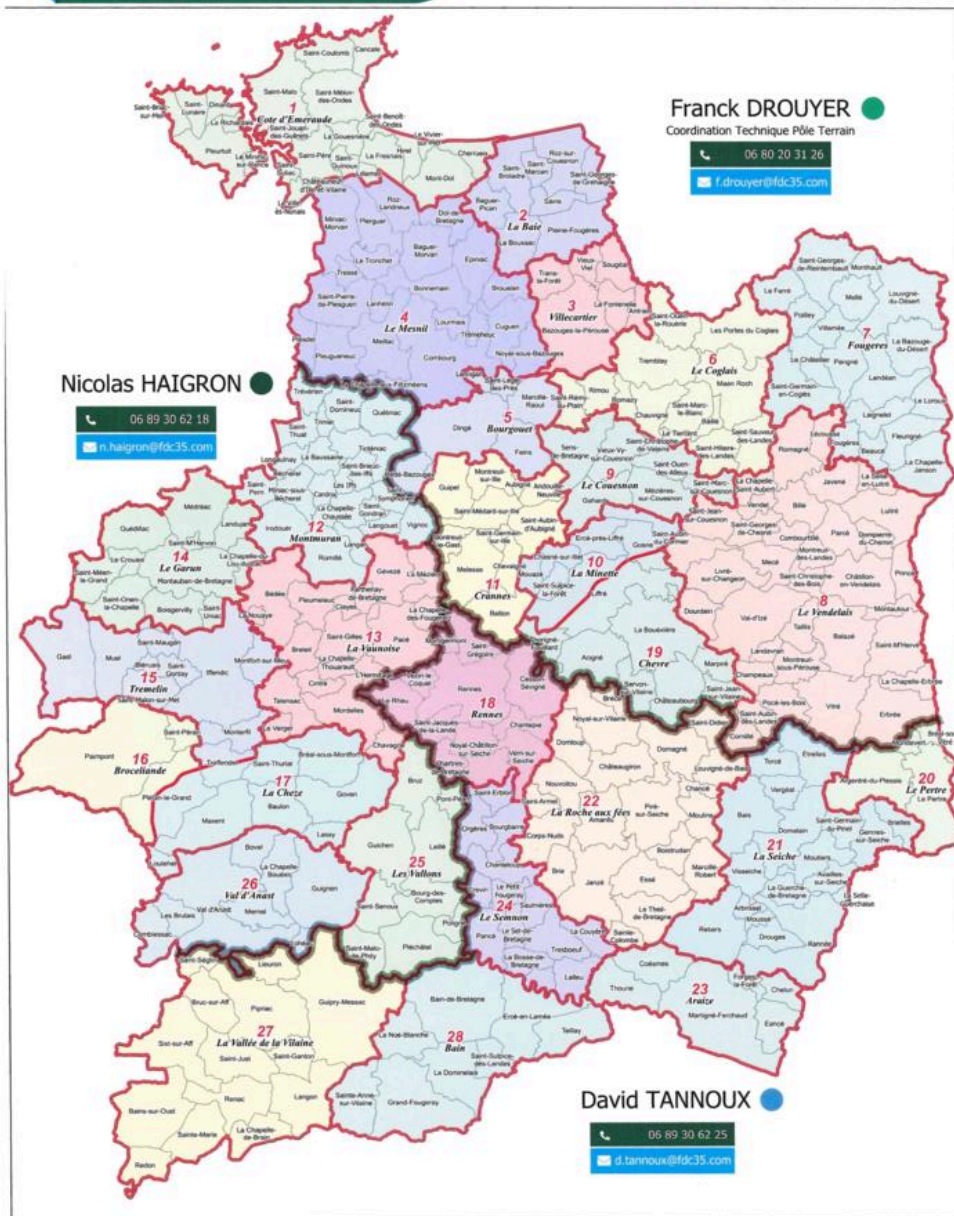
Le ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté
alimentaire renouvelle sa
campagne de prévention
pour protéger le territoire de
la peste porcine africaine.

Contact dégâts FDC 35 : n.haigron@fdc35.com - 06.89.30.62.18



Avenant au Schéma Départemental

Les techniciens cynégétiques par secteur



Service Technique FDC 35
Septembre 2023



N'hésitez pas à contacter
votre référent
David TANNOUX
06 89 30 62 25.



N'hésitez pas à contacter
votre référent
Franck DROUYER
06 80 20 31 26.



N'hésitez pas à contacter
votre référent
Nicolas HAIGRON
06 89 30 62 18.

Unités de gestion 18, 20,
21,22, 23, 24, 27 et 28

Unités de gestion 1, 2, 3,
4,5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et
19

Unités de gestion 12, 13,
14,15, 16, 17, 25 et 26

Je contacte le référent
par mail

Je contacte le référent
par mail

Je contacte le référent
par mail

Sécurité à la chasse



La philosophie des 10 règles d'or

La sécurité à la chasse est une priorité absolue. Il est essentiel de respecter les règles de sécurité, de connaître et d'appliquer les bonnes pratiques et de toujours être conscient de son environnement.

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine.

Document réalisé par la FNC

Sécurité 10 règles d'or

Télécharger le document complet



La prise en compte de son environnement et le respect de l'angle des 30° :

Chaque chasseur doit impérativement prendre en compte son environnement et respecter l'angle de tir sécurisé de 30° .

Il est fortement recommandé de matérialiser cet angle avec des piquets de marquage fluo (jalons) pour garantir la sécurité de tous.

Angle des 30° , un geste élémentaire de sécurité, qui doit être maîtrisé et appliqué systématiquement par tous.

En savoir plus sur les règles de sécurité

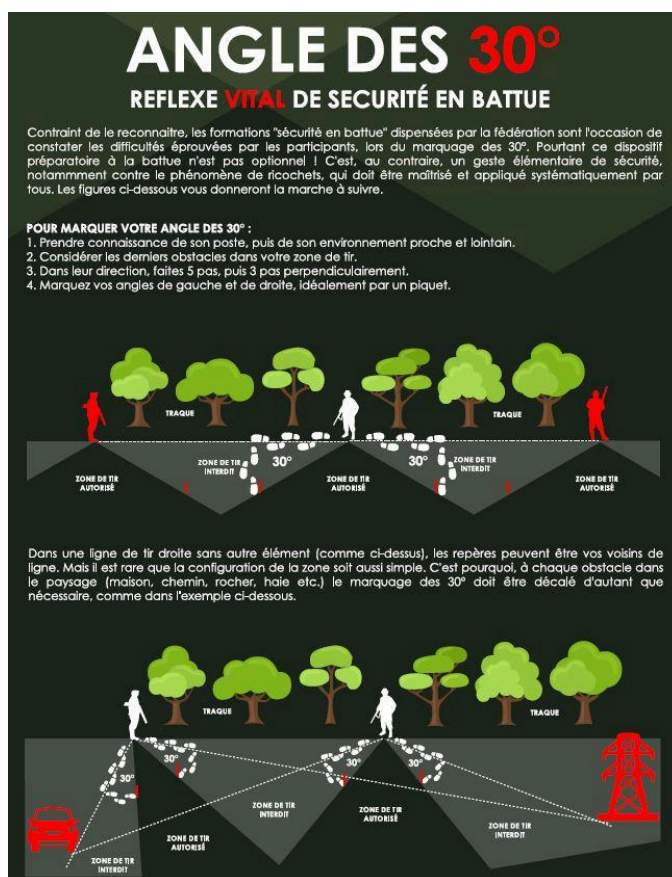


Schéma réalisé par la FDC 29

Jalons

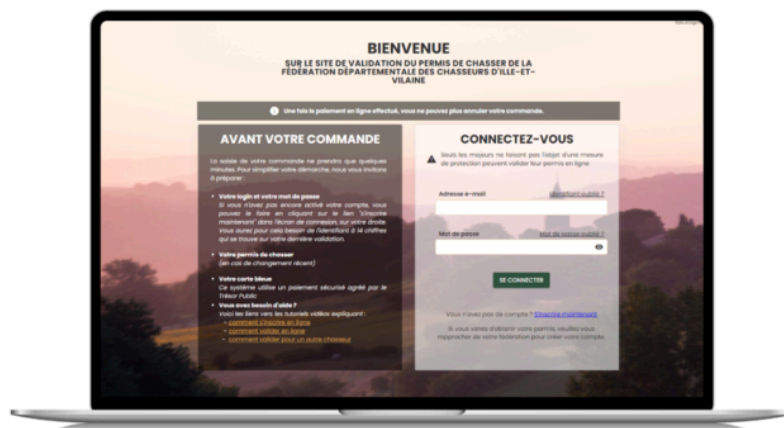
Disponibles en vente à la FDC

1€ la paire



Guichet unique en ligne : obtenir sa validation par mail rapidement !

La validation en ligne en quelques étapes !



Le nouveau guichet unique est désormais ouvert depuis début juin 2024 mais nous recevons beaucoup d'appels concernant la validation en ligne.

En effet, vous devez, maintenant, et ce la première année, **créer votre compte avant de pouvoir valider en ligne**.

[Je regarde les étapes](#)

Vous trouverez donc toutes les différentes étapes à suivre pour pouvoir valider en ligne.

[Je valide mon permis](#)

Appel à candidature : renouvellement des lieutenants de l'ouvèterie en Ile-et-Vilaine pour la période 2025-2029

RENOUVELLEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE* EN ILLE ET VILAINE POUR LA PERIODE 2025-2029



APPEL À CANDIDATURE

LES CONDITIONS

- Etre de nationalité française, être âgé de moins de 75 ans et jouir de ses droits civiques,
- Résider en Ille-et-Vilaine ou dans un canton limitrophe d'un département voisin,
- Etre titulaire du permis de chasser depuis au moins cinq ans,
- Justifier de l'absence de condamnation pénale en matière de chasse, pêche et protection de la nature,
- Justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction



Contact : ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr



DOSSIER À ENVOYER AVANT LE 21 OCTOBRE 2024



ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr



Lettre recommandée avec accusé de réception à :
DDTM 35 Service Eau et Biodiversité -
12 rue Maurice Fabre - CS 23167 35031 Rennes Cedex



*Personne chargée de gérer la régulation des espèces nuisibles.

Dossier de candidature

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet d'Ille-et-Vilaine. Auxiliaires de l'État, ce sont aussi les conseillers techniques de l'administration pour les problèmes de gestion de la faune sauvage, y compris sur le plan sanitaire. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

**Pour tout renseignement
complémentaire, contacter la DDTM
35 : ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr**

En savoir plus

Rappel : création de compte SIA avant le 31 décembre 2024

**VOUS ÊTES CHASSEUR* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS
DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME⁽¹⁾ ? N'OUBLIEZ PAS
DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !**

* avec permis de chasser validé ou non

(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le système d'information sur les armes (SIA). A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des chasseurs détenteurs d'armes y soient désormais enregistrés.

Pourquoi créer son compte ?

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique



Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse



Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024

Je détiens mon arme⁽²⁾ en contradiction avec la réglementation ←

"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024

Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme⁽³⁾ ✗

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.



Chasseresses et chasseurs, vous détenez au moins une arme ?

N'oubliez pas de créer votre compte avant le 31 décembre 2024 !



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le Système d'Information sur les Armes (SIA). Il est donc essentiel que tous les chasseurs détenteurs d'armes soient enregistrés.

Pourquoi créer son compte SIA ?

- Acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- Simplification des démarches administratives
- Gestion directe de votre compte : actualisation des armes, changement d'adresse, lien avec la préfecture..
- Facilité à prouver la propriété de l'arme en cas de contrôle
- Déclaration rapide en cas de perte ou vol d'une arme

- Édition de la carte européenne d'arme à feu numérique.

⚠ ATTENTION ! Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024 :
✗ Je détiens mon arme en CONTRADICTION avec la réglementation.
✗ Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme.

CONTACT



Point d'accueil numérique - Rennes (Préfecture)

📍 Préfecture 81 boulevard d'Armorique 35700 Rennes

🕒 Du Lundi au Vendredi :
de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00

☎ 02 21 86 24 79

✉ prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr

✍ 81 boulevard d'Armorique
35026 Rennes Cedex 9

🌐 <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>



www.interieur.gouv.fr/armes



En savoir plus

Je crée mon compte

INFO EVENEMENT

Animation : *"pressage de pommes sur lit de roseaux"*

**PRESSAGE
DE
POMMES**
À L'ANCIENNE

Balade libre du marais,
démonstration du pressage...



SAMEDI 19 OCTOBRE
à partir de 14 heures

avec l'association
CHARRUES ET TONNEAUX

au Marais Noir de St-Coulban

Ferme de Boulienne
35430 ST PERE MARC EN POULET



Balade libre du marais,
démonstration du
pressage avec
l'association charrues et
tonneaux au Marais Noir
de Saint Coulban.

📅 19 octobre 2024

📍 Ferme de Boulienne
35430 St Père Marc en
Poulet

Pas d'inscription préalable.

En savoir
plus

*Épreuve de chasse populaire ouverte à tous les chasseurs et chasseresses
propriétaires de chiens d'arrêt ou leveurs de gibier.*

JOURNÉES
Saint Hubert du 35
2024



**La fiche
d'engagement est
disponible !**

Inscription jusqu'au
14 octobre 2024
au plus tard

**Le 26 OCTOBRE À
BAZOUGES LA PÉROUSE**

 Inscription à envoyer à :
FDC 35 -
Lieu dit Beaugard 35630 Saint Symphorien

 Renseignement auprès de
Arnaud VEILLARD : 06 89 37 44 81



**Le 26 octobre à Bazouges la
Pérouse**

 Bulletin d'engagement à
retourner le 21 octobre au plus tard
à la FDC 35.

En savoir plus

Contact

Fiche d'engagement

EVENEMENTS

AGENDA

OCT	16 octobre/ 8h00 - 18 octobre/ 17h00
16	Formation garde chasse particulier
OCT	14h00 - 18h00
19	Animation : Pressage de pommes sur lit de roseaux
OCT	8h00 - 17h00
26	Journées Saint Hubert du 35
NOV	18h00 - 19h00
13	Animation : Mini-stages de vannerie
Voir le calendrier	

**Retrouvez tous nos
événements dans
l'agenda sur fdc35.com**



Idée recette



FDG³⁵
ILLE & VILAINE

NOUVELLE RECETTE

NEMROD
Le sauvage français

Source : Nemrod.co

Pavé de chevreuil, carottes à la vapeur, sauce champignon

NOUVELLE RECETTE



NEMROD
Le sauvage français

Pavé de chevreuil, carottes à la vapeur, sauce champignon

• Ingrédients pour 4 personnes

- 4 pavés de chevreuil de 150g chacun
- 8 carottes
- Sel et poivre
- 25g de beurre demi-sel

Sauce champignon :

- 15cl de crème liquide entière
- 1 cuillère à café de fond de veau.
- 25g de beurre demi-sel
- 2 échalotes
- 150g de champignons de paris

PRÉPARATION :

Sauce champignon Je consulte la recette

Étape 1 : Hachez finement les champignons

Étape 2 : Épluchez et ciselez les échalotes. Coupez-les en fines rondelles.

Étape 3 : Dans une poêle, faites fondre 25g de beurre. Ajoutez-y les échalotes et les champignons.

**Retrouvez toute l'actualité sur notre
site internet fdc35.com**



C'est prêt !



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20

fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés

Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)